

Ophthalmologistes : des préconisations pour faire évoluer la filière visuelle



La filière visuelle cherche à faire baisser rapidement les délais d'accès aux soins visuels, sans pénaliser leur qualité et leur sécurité. Pour parvenir à atteindre cet objectif, un rapport de l'Igas propose plus de 25 mesures, tournant autour du soutien à la démographie des ophtalmologistes, aux possibilités de travail aidé en équipes de soins pluriprofessionnelles, au transfert de nouvelles responsabilités aux opticiens et aux orthoptistes, ou encore à l'évolution de leur formation. Il est, par exemple, question d'élargir la télé-expertise aux relations entre ophtalmologiste et orthoptiste et/ou opticien-lunetier, d'augmenter de deux ans la période de validité des ordonnances de verres correcteurs pour les jeunes adultes, avec rappel de l'obligation d'informer le médecin prescripteur en cas d'adaptation, ou encore de créer un master de pratique avancée santé visuelle ouvert aux orthoptistes et opticiens-lunetiers.

Ces différentes préconisations devront être étudiées et débattues par les organisations professionnelles de la filière et pourraient déboucher sur un projet de loi dédié à l'organisation de la profession. Certaines pourraient également être intégrées dans le prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui sera voté d'ici la fin de l'année.

Pour consulter le rapport : www.igas.gouv.fr

© 2020 Les Echos Publishing